

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique

A.M. 04-07-2024

M.B. 18-11-2024

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé, l'article 88 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 fixant la procédure relative à l'agrément des professionnels des soins de santé mentale, l'article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique ;

Considérant que Mesdames DENIS Jennifer, GALDILOLO Sarah et ROSKAM Isabelle ainsi que Messieurs MALEMPRE Marc et MOYSON Nicolas sont démissionnaires ;

Considérant que les Facultés de Psychologie de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres, psychologues cliniciens agréés, qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques en remplacement des membres démissionnaires ;

Considérant que l'Union Professionnelle des Psychologues (UPPsy) a proposé un membre, psychologue clinicien agréé disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans pour siéger en tant que suppléant de Madame VERMEYLEN Martine ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 22 décembre 2021 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres en remplacement des membres démissionnaires et de pourvoir à un poste inoccupé de membre suppléant de la commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section

pour les praticiens de la psychologie clinique sont apportées les modifications suivantes :

1° Madame ROSKAM Isabelle est remplacée par Monsieur WILLEMSSEN Jochem, en tant que membre suppléant ;

2° Monsieur D'AMORE Salvatore est nommé en tant que membre suppléant de Madame DURET Isabelle ;

3° Madame GALDIOLO Sarah est remplacée par Monsieur MAJERUS Steve, en tant que membre effectif ;

4° les mots « Madame DENIS Jennifer » sont abrogés.

Article 2. - A l'article 1^{er}, 2°, du même arrêté, sont apportées les modifications suivantes :

1° Monsieur MOYSON Nicolas est remplacé par Madame BRUWIER Marie, en tant que membre effectif ;

2° Madame BRUWIER Marie est remplacée par Madame Sophie BOUCQUEY, en tant que membre suppléant ;

3° Monsieur PIERRE Gérard est remplacé par Monsieur GERARD Pierre.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 04 juillet 2024.

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

F. BERTIEAUX